

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 21 (1917)

Artikel: Advertisement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Advertissement.

Estans Messieurs les commis et délégués des deux illustres villes Berne et Frybourg et du Comté Souverain de Neufchastel, assemblez en la ville de Frybourg, instruits de charge expresse d'entendre à l'évaluation de diverses sortes de monnoyes savoysiennes et autres que pieça (*sic*) ont esté reçues en leurs terres et païs au pris que les espèces valoyent avant la deschente de leur correspondance à la Monnoye des deux villes. Considérans combien les commerces avecq les Estats voysins sont incommodez de ceste inégalité et les subjects desdites deux villes et Comté domagez et intéressez journellement, ilz ont, au moyen des maistres des Monnoyes desdites deux villes, liquidé la valeur desdites espèces, de pièce à pièce. Et trouvant un bon sols, ou gros de Savoye, en sa valeur ancienne et légitime, estre égal à la valeur d'un sols et demy de Frybourg, que vulgairement lon appelle Crützer, ils ont en ensuyvant ceste proportion, évalué les sortes cy après représentée comme se void en leurs inscriptions, ladite evaluation et règlement confirmé par leurs Seigneurs et Supérieurs respectivement, pour avoir ces monnoyes leur cours selon iceluy tant es terres et païs conquis desdites deux villes, que au Comté de Neufchastel.

Fait le 28. de mars, mil cinqcens quatrevingts et huict.

LES QUATRE ESPÈCES DE PIÈCES DE QUATRE GROS AYANT COURS POUR QUATRE GROS BONS DE SAVOYE, SONT TROUVÉES BONNES POUR LE MESME PRIX QUI CORRESPOND A SIX SOLS DE FRYBOURG, COMMUNÉMENT APPELÉZ CRÜTZER.

Page 1¹, n° 1. SAVOIE. Emmanuel-Philibert, 1553-1580. *Quatre-gros* de 1557. Mod. 28 millim. (*Corpus nummorum Italicorum* I, p. 190, n° 35.)

¹ On a numéroté au crayon les pages du mandat monétaire, en appelant page 1 la première sur laquelle sont reproduites des monnaies.

Page 1, n° 2. **MESSERANO.** Besso Ferrero Fieschi, 1559-1584. *Blanc* de 1568. Mod. 25 millim. (*Corpus* II, p. 324, n° 6, var. ¹)

Page 2, n° 1. **MESSERANO.** Besso Ferrero Fieschi. *Blanc* de 1577. Mod. 25 millim. (*Corpus* II, p. 330, n° 57, var.)

Page 2, n° 2. **CASALE.** Guillaume Gonzague, 1566-1587. *Blanc* de 1570. Mod. 25 millim. (*Corpus* II, p. 146, n° 16.)

HUICT PIÈCES BATUES POUR QUATRE GROS QUI NE VALENT QUE TROIS GROS ET DEMY, CORRESPONDANS A CINQ CRÜTZER.

Page 3. **MESSERANO.** Besso Ferrero Fieschi. *Blanc* de 1577. Mod. 27 millim. (*Corpus* II, p. 330, n° 58, var.)

Page 4, n° 1. **SAVOIE.** Charles-Emmanuel I, 1580-1630. *Blanc* de 1585. Mod. 28 millim. (Manque au *Corpus*.)

CAR • EM • D • G • DVX • SABAVDIE • P • PED †

Écu couronné de Savoie, accompagné de FE—RT.

R̄. IN • TE • DOMINE • CONFIDO • 1585 • T • †

Croix fleuronnée dans un double quadrilobe, dont les arceaux sont réunis par des fleurons cantonnant la croix.

Page 4, n° 2. **CASALE.** Guillaume Gonzague. *Blanc* de 1577. Mod. 29 millim. (*Corpus* II, p. 149, n° 37, var.)

Page 5, n° 1. **SAVOIE.** Emmanuel-Philibert. *Blanc* de 1578. Mod. 29 millim. (*Corpus* I, p. 227, n° 336, var.)

EM • FILIB • D • G • DVX • SABAVDIE • P • PE • †

Écu couronné de Savoie, accompagné de 15—78.

R̄. IN • TE • DOMINE • CONFIDO • E • D • †

Croix fleuronnée, cantonnée de FERT (F se trouve au second canton).

¹ *Var.* veut dire variété et non variante.

Nous ne décrivons les légendes et les types que lorsqu'ils s'éloignent nettement de ceux du *Corpus*. Nous n'indiquerons cependant pas les fautes qui sont manifestement des erreurs de graveurs, comme MESSEPANI pour MESSERANI.

DEUX ESPÈCES DE PIÈCES DE TROIS-GROS QUI LES VALENT ET SONT
ÉGALES PIÈCE A QUATRE CRÜTZER ET DEMY.

Page 9, n° 1. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Trois-gros* de 1558.
Mod. 28 millim. (*Corpus I*, p. 192, n° 44.)

Page 9, n° 2. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Trois-gros* de 1560.
Mod. 28 millim. (*Corpus I*, p. 195, n° 70.)

AUTRE ESPÈCE QUI NE VAULT QUE DIX CARTS OU QUATRE CRÜTZER

Page 10. GENÈVE. *Trois-sols* 1580. Mod. 28 millim. (Demole,
Hist. monét. de Genève, p. 261, n° 298, var.)

PIÈCE DE DIX-LIARDS OU CARTS, BONNE, VALANT QUATRE CRÜTZER.

Page 11. CASALE. Marguerite Paléologue et François III
Gonzague, 1540-1550. *Cavallotto* s. m. Mod.
26 millim. (*Corpus II*, p. 137, n° 14, var.)

AUTRE PIÈCE DE DIX-CARTS, NE VALANT QUE DEUX GROS, OU TROIS
CRÜTZER.

Page 12. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Deux-gros* s. m. Mod.
25 millim. (*Corpus I*, p. 235, n° 402, var.)

PIÈCES DE LA VALEUR DE TROIS GROS OU QUATRE CRÜTZER ET DEMY

Page 13. CASALE. Guillaume Gonzague. *Blanc* de 1582. Mod.
26 millim. (*Corpus II*, p. 154, n° 75, var.)

DEUX ESPÈCES DE PIÈCES DE CINQ-LIARDS, OU SÔLZ DE ROY QUI
VALENT CINQ LIARDS, OU DEUX CRÜTZER.

Page 14, n° 1. FRANCE. Henri II, 1547-1559. *Douzain-aux-croissants*
de 1552. Mod. 27 millim. (Hoffmann, *Monn. roy.*
de France, p. 121, n° 74, var.)

Page 14, n° 2. FRANCE. Charles IX, 1560-1574. *Douzain de 1574*.
Mod. 23 millim. (Hoffm., p. 130, n° 34, var.)

CES QUATRE ESPÈCES DE SOLZ DE ROY NE VALENT QUE PIÈCE UN GROS, OU UN CRÜTZER ET DEMI.

Page 15, n° 1. FRANCE. Henri III, 1574-1589. *Douzain de 1575*.
Mod. 25 millim. (Hoffm. p. 137, n° 42, var.)

Page 15, n° 2. FRANCE. Charles IX. *Douzain du Dauphiné de 1575*
(sic). (Hoffm., p. 130, n° 36, var.).

Page 16, n° 1. AVIGNON. Grégoire XIII, 1572-1585. *Douzain s. m.*
Mod. 26 millim. (Serafini, *Le monete e le Plumbee pontificie*, t. II, p. 69, n° 870, var.)

Page 16, n° 2. FRANCE. Henri III. *Douzain du Dauphiné de 1576*.
Mod. 26 millim. (Hoffm., p. 137, n° 44, var.)

S'ENSUYVENT CINQ SORTES DE GROS AYANS LEUR VALEUR LÉGITIME
CORRESPONDANT LA PIÈCE A UN CRÜTZER ET DEMY.

Page 17, n° 1. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Gros de 1555*. Mod.
22 millim. (*Corpus I*, p. 189, n° 24, var.)

E : PHILIBERTVS : DVX : SABA : †

Écu de Savoie couronné, accompagné de deux lacs.
Revers conforme.

Page 17, n° 2. BESANÇON. *Carolus de 1579*. Mod. 23 millim. (Manque
à Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*.)

CIVI • BISVNTINE ✠

Écu aux armes de Besançon, surmonté de 1579.

℞. **CAROLVS : QVINTVS : IMPERAT ✠**

Buste cuirassé, couronné, à gauche.

Page 18, n° 1. GENÈVE. *Sol de 1584*. Mod. 24 millim. (Demole, *Hist.*
monét. de Genève, p. 242, n° 229.)

Page 18, n° 2. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Sol de 1564*. Mod.
24 millim. (*Corpus I*, p. 203, n° 139, var.)

℞. **IN • TE • DOMINE • CONFIDO • 1564 • A ✠ •**

Le reste conforme.

Page 19. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Sol de 1563*. Mod.
20 millim. (*Corpus I*, p. 200, n° 116.)

UNZE ESPÈCES DE GROS QUI NE VALENT QUE TROIS CARTS PIÈCE, OU UN CRÜTZER.

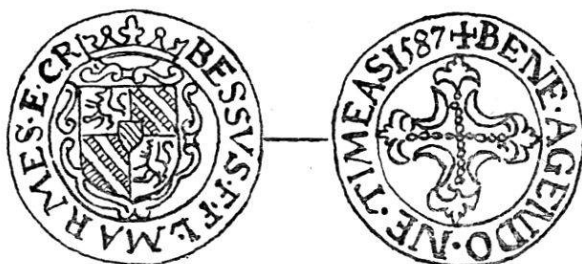
Page 20, n° 1. MESSERANO. Besso Ferrero Fieschi. *Sol* s. m. Mod. 22 millim. (*Corpus* II, p. 335, n° 101, var.)

Page 20, n° 2. MESSERANO. Besso Ferrero Fieschi. *Sol* de 1581. Mod. 23 millim. (*Corpus* II, p. 332, n° 79, var.)

Page 21, n° 1. CASALE. Guillaume Gonzague. *Sol* de 1579. Mod. 21 millim. (*Corpus* II, p. 151, n° 57, var.)

Page 21, n° 2. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Sol* de 1576. Mod. 21 millim. (*Corpus* I, p. 222, n° 289.)

Page 22, n° 1. MESSERANO. Besso Ferrero Fieschi. *Sol* de 1582 (?). Mod. 23 millim. (Manque au *Corpus*.)



Le millésime ne saurait être 1587, mais plutôt 1582.

Page 22, n° 2. MESSERANO. Besso Ferrero Fieschi. *Sol* de 1578. Mod. 23 millim. (*Corpus* II, p. 331, n° 67, var.)



Page 23, n° 1. SAVOIE. Charles-Emmanuel I. *Sol* s. m. Mod. 22 millim. (*Corpus* I, p. 308, n° 520, var.)

C • EMANVEL • D • G • DVX • SABAV
Écu de Savoie couronné.

R. IN • TE • DOMINE • CONFIDO • D • O ✠
Le reste semblable au *Corpus*.

AUTRE ESPÈCE BATUE POUR TROIS CARTS, QUI NE VAUT QUE DEUX
CARTS BONS, QUI FONT HUICT DENIERS DE FRYBOURG.

Page 27. SAVOIE. Charles-Emmanuel I. *Parpayole* de 1584.
Mod. 21 millim. (*Corpus I*, p. 256, n° 86.)

AUTRE PIÈCE QUI NE VAUT QUE UN CART BON, OU QUATRE DENIERS
DE FRYBOURG.

Page 28, n° 1. SAVOIE. Charles-Emmanuel I. *Parpayole* de 1585.
Mod. 21 millim. (*Corpus I*, p. 258, n° 97, var.)

DEUX PIÈCES DE DEUX CARTS, OU HUICT DENIERS DE FRYBOURG.

Page 28, n° 2. BESANÇON. *Petit blanc* de 1579. Mod. 15 millim.
(Manque à Poey d'Avant.)



Page 29, n° 1. LORRAINE. Charles III, 1545-1608. *Billon*. Mod.
17 millim. (Saulcy, *Monnaies des ducs de Lorraine*,
pl. XVIII, n° 11, var.)

DEUX SORTES DE CARTS BONS VALANS QUATRE DENIERS DE FRIBOURG.

Page 29, n° 2. GENÈVE. *Quart s. m.* Mod. 17 mm. (Demole, *Hist.*
monét. de Genève, p. 182, n° 8.)

Page 29, n° 3. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Quart s. m.* Mod.
18 millim. (*Corpus I*, p. 239, n° 435, var.)

AUTRE ESPÈCE DE QUART QUI NE VAULT QUE DEUX DENIERS LAUSANNOIS,
OU TROIS DENIERS DE FRYBOURG.

Page 30. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Quart s. m.* Mod.
15 millim. (*Corpus I*, p. 243, droit n° 479, revers
n° 480.)

S'ENSUYVENT LES SORTES DESCRIEES ET INTERDICTES.
SEPT SORTES DE PIÈCES DE QUATRE-GROS DESCRIEES.

- Page 31. SABBIONETA. Vespasien Gonzague, 1541-1591. *Blanc de quatre sols s. m.*, imité de ceux de Savoie. Mod. 27 millim. (*Corpus IV*, p. 544, n° 41, var.)
- Page 32, n° 1. POMPONESCO. Jules-César Gonzague, 1583-1593. *Blanc* imité de ceux de Savoie, s. m. Mod. 27 millim. (*Corpus IV*, p. 510, n° 7, var.)
- Page 32, n° 2. POMPONESCO. Jules-César Gonzague. *Blanc* de 1583, imité de ceux de Messérano. Mod. 27 millim. (*Corpus IV*, p. 509, n° 4, var.)
- Page 33, n° 1. POMPONESCO. Jules-César Gonzague. *Blanc* imité de ceux de Messérano, s. m. Mod. 27 millim. (Manque au *Corpus*.)



- Page 33, n° 2. FRINCO. Consortium anonyme. *Blanc* s. m. Mod. 29 millim. (*Corpus II*, p. 277, n° 8, var.)
- Page 34, n° 1. POMPONESCO. Jules-César Gonzague. *Blanc* imité de ceux de Savoie, s. m. Mod. 28 millim. (*Corpus IV*, p. 512, n° 24, var.)
- Page 34, n° 2. SAVOIE. Emmanuel-Philibert. *Blanc* de 1576. Mod. 28 millim. (*Corpus I*, p. 220, n° 278, var.)
- Page 35, n° 1. DEZANA. Delfin Tizzone, 1583-1598. *Douzain* imité de ceux du Dauphiné, s. m. Mod. 25 millim. (*Corpus II*, p. 245, n° 11, var.)
- Page 35, n° 2. FRINCO. Consortium anonyme. *Douzain* imité de ceux du Dauphiné, s. m. Mod. 25 millim. (*Corpus II*, p. 279, n° 24.)

Page 36, n° 1. FRINCO. Consortium anonyme, 1581-1601. *Gros* imité de ceux d'Avignon, s. m. Mod. 26 millim. (*Corpus* II, p. 278, n° 13, var.)

CLAVES • S • PET • P • BONA • FRIN

Écu couronné portant deux clefs liées en sautoir.

℞. IN • HOC • CORONAT • DEVS ✠

Croix pattée, cantonnée de quatre couronnes.

Page 36, n° 2. FRINCO. Consortium anonyme. *Douzain* imité de ceux du Dauphiné. Mod. 25 millim. (*Corpus* II, p. 279, n° 25, var.)

MONETA • CAMERA • IMPERIALIS ✠

Écu aux armes Mazzetti, couronné, accompagné de deux H couronnés.

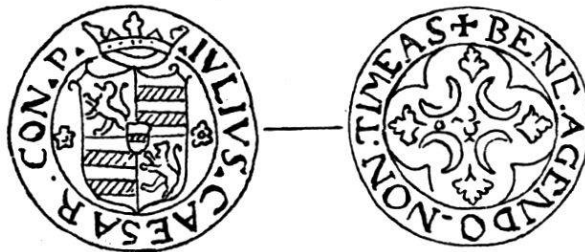
℞. CONSORT • MACET • FRINGI ✠

Croix pattée, cantonnée de deux couronnes aux 1 et 4 et de deux dauphins, aux 2 et 3.

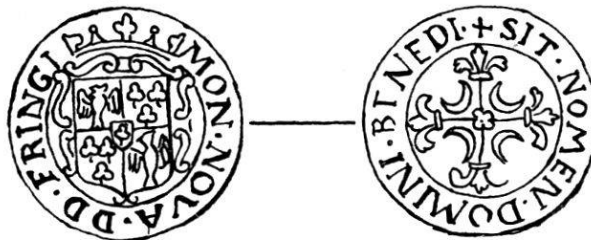
QUATRE SORTES DE GROS DE NULLE VALEUR.

Page 37, n° 1. FRINCO. Consortium anonyme. *Parpayole* s. m. Mod. 22 millim. (*Corpus* II, p. 280, n° 32, var.)

Page 37, n° 2. POMPONESCO. Jules-César Gonzague. *Sol* imité de ceux de Messerano. Mod. 21 millim. (manque au *Corpus*.)



Page 38, n° 1. FRINCO. Consortium anonyme. *Sol* s. m. Mod. 20 millim. (Manque au *Corpus*.)



Il est probable que le graveur du cliché destiné au mandat monétaire a pris les maillets des Mazzetti pour des trèfles.

Page 38, n° 2. FRINCO. Consortium anonyme. *Deux-sols* s. m. Mod.
22 millim. (*Corpus* II, p. 279, n° 29, var.)

UNE PIÈCE DE TROIS-LIARDS QUI SE TROUVE FAULCE

Page 39, n° 1. CASTIGLIONE DELLE STIVIERE. Rodolphe Gonzague,
1586-1593. *Parpayole* s. m., imité d'une parpayole
de Savoie. Mod. 21 millim. (*Corpus* IV, p. 128,
n° 345, var.)

Page 39, n° 2. SAVOIE. Charles - Emmanuel I. *Quart* s. m. Mod.
15 millim. (*Corpus* I, p. 311, n° 541.)

FIN.

POUR CONCLUSION EST DÉFENDU ET INHIBÉ A TOUS ET CHACUNS
SUBJECTS DES DEUX VILLES ET DU COMTÉ DE NEUFCHASTEL, DE NE
RECEVOIR AUTRES NOUVELLES ESPÈCES DE MONNOYES MENUES QUI
CY DEDANS NE SONT DÉCLARÉES ADMISSIBLES, AVANT QU'ÉVALUATION
EN SOIT FAITE DU CONSENTEMENT DES SUPÉRIORITÉZ PRÉDITES.

(Imprimé à Frybourg par Abraham Gemperlin, MDLXXXVIII.)
